

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 16 (1969)
Heft: 9

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des villes et cantons romands



Les vacances sont finies, et soit à l'Office fédéral PC, soit dans le cadre des cantons romands les chefs de l'instruction se sont attelés au programme des cours pour 1970. Et, disons-le en passant — et pour autant que nos renseignements soient exacts, ce que nous croyons être le cas — toute une série de cours sont prévus l'an prochain permettant la formation non seulement des chefs de groupe, mais encore des chefs de section et de service. De sorte que la protection civile — à l'inverse des armées Sud-américaines où il y a peu d'hommes... mais beaucoup de généraux — aura enfin un certain nombre de chefs (mais un minimum pour l'instant) permettant de seconder le chef local et d'encadrer une masse toujours plus importante de personnes instruites dans les divers services. Ce qui est indispensable si l'on admet que la protection civile doit être opérationnelle le plus vite possible et dans n'importe quelle circonstance (et nous verrons plus loin un exemple où la P.C. a joué un rôle de tout premier plan). Ce qui dans l'optique de l'information, face à une opinion publique pas toujours convaincue, est le meilleur moyen de faire «admettre» la protection civile. Mais bien sûr que pour mettre sur pied non seulement les cours de chefs — à tous les échelons — mais tout simplement les cours d'introduction,

Des «Centres» d'instruction sont indispensables.

Ce qui n'est pas toujours le cas partout. Toutefois, et pour nous en tenir aux cantons romands (et sans parler de Fribourg et Neuchâtel qui ont Sogiez, et Genève qui a Bernex) des projets intéressants sont à l'étude (pour le canton de Vaud), alors que des réalisations sont proches de leur terme dans le Vieux-Pays. Et à Sierre en particulier, mais en d'autres lieux également.

Vouvry centre d'entraînement

C'est le cas, par exemple à Vouvry où grâce aux mesures prises par les autorités communales des cours ont pu être organisés, et dans de bonnes conditions, si nous nous référons à un article paru à ce sujet dans le «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais» et que nous a communiqué M. Albert Taramarcaz chef de l'Office cantonal valaisan de la protection civile. Comme il est toujours intéressant de savoir comment réagit la presse face à la protection civile, nous reproduisons intégralement

l'article en question: «La clairvoyance de l'administration communale est certainement pour quelque chose dans le choix qu'ont fait les organismes responsables pour la formation des hommes de la protection civile. En effet, Vouvry a édifié un camp militaire, à proximité immédiate de la gare CFF, camp doté de tous les perfectionnements désirables pour loger de la troupe. D'autre part, l'ancienne usine de ciment, aujourd'hui désaffectée, est un excellent terrain d'exercices permettant une formation complète des «pionniers» de la protection civile.

Nous avons pu nous en rendre compte en cette fin de semaine, où les «pionniers» de la PC de Sierre, Chippis et Martigny suivaient un cours d'instruction qui se termine ce matin.

Les exercices pratiques qui se déroulent dans l'enceinte et à l'intérieur de la vieille usine exigent des hommes avec des connaissances suffisantes pour répondre à leur mission.

Les «pionniers» peuvent être et sont spécialement utilisés pour sauver des blessés sous les décombres. Leur outillage quoique minime est adapté à leurs fonctions: compresseur pouvant être utilisé également comme pompe, projecteurs, cordes en suffisance, outils de pionniers divers, tout ce matériel outre un groupe de sauvetage sanitaire est à disposition. Percer des murs de béton, étayer avec du bois les ouvertures ou portes démontées, vider les caves à la suite d'une inondation, construire une «chèvre» de fortune pour lever des matériaux, créer des passages dans des amas de décombres, c'est tout cela le travail des «pionniers» de la PC.

L'organisme de sauvetage de première urgence qu'est la protection civile est en plein développement. Chaque ville, chaque village d'une certaine importance sont tenus de posséder une telle unité prête à intervenir en tous temps: catastrophe naturelle (inondation, tremblement de terre), explosion, incendie ou destruction d'immeubles en cas de guerre.

Dénormes frais sont engagés dans la protection civile, notamment pour le matériel qu'exige un tel groupement. Mais ces frais sont bien placés si l'on considère les services que la protection civile est à même de rendre à la collectivité dans les cas que nous mentionnons ci-dessus. Il faut donc que ce matériel soit connu, que ses servants soient à même de l'utiliser avec le plus d'efficacité possible.

Ce que nous avons vu en cette fin de semaine nous permet de penser que les capitaux investis dans la protection civile le sont à bon escient. *

Pas grand chose à ajouter à cet article, sinon féliciter la commune intéressée et souhaiter que la presse suive toujours avec autant d'attention tout ce qui se fait dans le domaine de la protection civile.

Intervention de la protection civile à Genève

A plusieurs reprises déjà la protection civile est intervenue en cas de catastrophe en Suisse romande, et en Valais tout justement lors de l'accident ferroviaire de St-Léonard. Tout récemment c'est à Genève que certaines formations ont démontré leur utilité, et dans le domaine des «Sans-abri» en particulier. Plusieurs rapports ont été faits à ce sujet et entre autres par le major J.-P. Chérix, inspecteur cantonal du feu et aussi chef local PC d'une commune genevoise, qui avait pris le commandement des opérations. Rapport sur lequel nous reviendrons à l'occasion. Mais pour cette chronique nous reproduirons une partie de la relation faite par M. Roger Jourdan, chef du service municipal de la protection civile de la ville de Genève, et montrant les divers aspects d'une très violente explosion — dont les causes ne sont pas connues de façon exacte — qui a eu lieu dans le quartier de plainpalais (rue de l'Aubepine No 16) le 15 juillet 1969. Voici donc ce qu'écrivit M. Jourdan que nous remercions, ainsi que le major J.-P. Chérix, d'avoir bien voulu nous documenter au sujet de l'intervention en question:

Préambule

Selon la conception genevoise qui prévoit, dans le délai le plus court, la préparation de sa protection civile à l'intervention en cas de catastrophe, le Service de la protection civile de la ville de Genève, persuadé qu'il était possible de former un premier échelon d'intervention avec son personnel s'était organisé et avait étudié les différentes catastrophes où il pourrait être appelé à intervenir — (sans-abri, transports sanitaires, apport de matériel feu et sauvetage, etc.).

Mesures prises

Les mesures principales suivantes avaient été prises:

1. Liaison permanente avec le Service du feu (Poste permanent)
2. Organisation de l'alarme téléphonique du personnel
3. Mise en passe de toutes les installations
4. Equipment de deux installations PC avec 105 lits prêts en permanence
5. A disposition: 6 véhicules d'intervention polyvalents avec auto-appel
6. A disposition: matériel pour la subsistance (auto-cuiseurs — vaisselle, etc.) pour 120 personnes
7. Constitution d'un dépôt de carburants, etc.

Résumé de l'événement

1. mardi 15 juillet 1969, à 1 h 40, grosse explosion dans immeuble Aubépine 16.
Ouverture béante dans façade côté droit sur 7 m de large et 15 m de haut environ.
Ecroulement des appartements Appartements 4e étage en suspension dans le vide menace de s'écrouler (écroulement vers 8 h)
Immeubles: 16, rue de l'Aubépine 13, rue des Peupliers 20, bd de la Cluse sont touchés et évacués.

2. Sur le lieu du sinistre:

Intervention du PP, de la Police et de la Cp. 3 des sapeurs-pompiers Ville de la Voirie avec engins de déblaiement d'une gradall de la Maison Induni d'un détachement de la troupe PA.

3. Services de l'arrière:

Intervention de la protection civile de la ville de Genève alertée par le Poste permanent

- Ouverture du Centre d'accueil de la Roseraie (poste sanitaire de secours)
- Organisation d'un réfectoire
- Organisation de la subsistance pour sinistrés, sapeurs-pompiers et Police
- Organisation d'un service sanitaire
- Préparation du Centre d'accueil Jonction en cas de dépassement des possibilités de la Roseraie.

4. Victimes:

- 1 mort
- 14 blessés légers dont 3 enfants évacués sur l'Hôpital cantonal, puis renvoyés au Centre d'accueil
- Nombreuses familles évacuées, dont 20 à reloger

5. Après expertise:

- 13, rue des Peupliers: récupéré en totalité
- 20, bd de la Cluse: récupéré en partie.

6. Durée de l'intervention:

- Sur le lieu du sinistre: 2 jours
- Protection civile: 4 jours

Là, non plus pas grand-chose à rajouter, sinon que tous les journaux genevois ont à cette occasion parlé abondamment de la protection civile, et dans le sens le plus positif!

Des subventions pour des localités jurassiennes

Lorsque paraîtront ces lignes le Grand Conseil bernois aura très probablement ratifié — nous l'espérons du moins — une série de subventions revenant à diverses localités jurassiennes et touchant à la protection civile. Il s'agit d'une

participation aux frais engagés par les communes de Bassecourt, Courfaivre et Porrentruy — des sommes assez importantes sont en jeu — pour la construction de postes de commandement et de locaux sanitaires. Nous touchons là, on le sait, au domaine de M. Jean Comment chef de l'Office cantonal bernois de la protection civile, dont la tâche est ardue étant donné l'étendue du canton intéressé.

Des romands aux responsabilités

C'est avec plaisir que nous avons appris que le chef du service municipal de la protection civile de la ville de Genève, M. Roger Jourdan, a été appelé aux fonctions de président — avec M. Max Reinhart de Berne comme co-président — de l'«Association professionnelle suisse de protection civile des villes» pour l'exercice 1969—1970. M. Georges Cuendet de Vevey a également été nommé membre du comité de ladite association, MM. Reymann et Parisod étant déjà membre de ce comité. Félicitations aux uns et aux autres, et réjouissons-nous de cette importante présence romande.

*

Ainsi, et partout où nous tournons nos regards — et surtout quand on veut bien nous renseigner — on constate que la protection civile sur toute l'étendue de la Romandie ne reste pas en arrière. Et c'est cette réalité qui explique certaines réactions des responsables de la protection civile des cantons romands qui déplorent des prises de position... qu'avec la meilleure volonté du monde ils ne peuvent arriver à comprendre!

John Chevalier.

Munizipalgemeinde Kreuzlingen Stellenausschreibung

Die Stadt Kreuzlingen sucht einen vollamtlichen

Ortschef

In den Aufgabenkreis fallen der Aufbau und die Führung der Zivilschutzorganisation mit 3000 Dienstpflichtigen, Informationsvorträge, Instruktionskurse, Administrations- und Sekretariatsarbeiten, eventuell auch die Kontrolle der Zivilschutzbauten.

Es wird eine Persönlichkeit verlangt, die fähig ist, den obgenannten Aufgabenkreis organisatorisch und administrativ zu überblicken und selbständig zu führen.

Im Rahmen der städtischen Besoldungsverordnung wird ein zeitgemässer Lohn, Pensionskasse und Krankenversicherung geboten. Fünftagewoche. Stellenantritt so bald als möglich.

Bewerbungen mit den üblichen Unterlagen und Photo sind bis 10. Oktober 1969 an das Stadtammannt, 8280 Kreuzlingen, zu richten.

Kreuzlingen, 4. September 1969

Der Stadtrat

Neu: Computersatz

jetzt noch rascher
und leistungsfähiger für

**Buchdruck
Offset
Siebdruck
Zeitungsrötzation**

Vogt-Schild AG
Buchdruckerei und Verlag
4500 Solothurn 2
Telefon 065 26461